



REUNION Comité Directeur COMPTE-RENDU

DATE : **Vendredi 13 octobre 2017, à 19h00**

LIEU : **Salle des associations 1 allée d'Iéna, à Carcassonne**

PARTICIPATION

Membres du CoReg
(par ordre alphabétique)

	Présent(e)s	Absent(e)s <i>excusé(e)s</i>
ARIBAUD Hervé	x	
BARRIERE Béatrice		x
BUCHER Alexis		x
BONIN Jean-Paul		x
CARENSAC Daniel		x
CASSOU Jean-Jacques	x	
CAZANEUVE Michel	x	
CHARTON Ghislaine		démissionnaire
CLAMOUSE Jacques	x	
CORBIERE Serge	x	
DEVEAUX Philippe	x	
FABIEN Jean-Sébastien		x
FONCUBERTA Patrick		x
GARCIA Antoine	x	
JOLIBERT Jean-Pierre		x
OURLIAC Joël		x

REUNION

Comité Directeur – Présidents de CoDep

COMPTE-RENDU

DATE : Samedi 14 octobre 2017, à 9h00

LIEU : Salle de réunion Brasserie des Jacobins, 9 place du Général de Gaulle, à Carcassonne

Membres du CoReg (par ordre alphabétique)

	Présent(e)s	Absent(e)s <i>excusé(e)s</i>
ARIBAUD Hervé	x	
BARRIERE Béatrice		x
BUCHER Alexis		x
BONIN Jean-Paul	x	
CARENSAC Daniel	x	
CASSOU Jean-Jacques	x	
CAZANEUVE Michel	x	
CHARTON Ghislaine		démissionnaire
CLAMOUSE Jacques	x	
CORBIERE Serge	x	
DEVEAUX Philippe	x	
FABIEN Jean-Sébastien		x
FONCUBERTA Patrick		x
GARCIA Antoine	x	
JOLIBERT Jean-Pierre		x
OURLIAC Joël	x	

Présidents de CoDep (par numéro de département croissant))

	Présent(e)s	Absent(e)s <i>excusé(e)s</i>
CoDep 09 BUCHER Alain	x	
CoDep 11 ROUANET Philippe	x	
CoDep 12 CLAMENS Claude		x
CoDep 30 CHARTON Ghislaine		x
CoDep 31 FONTAYNE Michel	x	
CoDep 32 LE BAILLY Francis	x	
CoDep 34 CLAMOUSE Jacques	x	

CoDep 46 ALZAGA Bernard		x
CoDep 48 VALADIER Francis	x	
CoDep 65 CASSOU Jean-jacques	x	
CoDep 66 BONIN Jean-Paul	x	
CoDep 81 JACKSON Steve		x
CoDep 82 BERTELLI Eliane	x	

commentaires

Philippe Rouanet représente Bernard Sévérac, président du CoDep 11, absent excusé
Francis Le Bailly représente Lionel Saint-Martin, président du CoDep 32, absent excusé
Antoine Garcia représente Steve Jackson, président du CoDep 81, absent excusé
tous les absents étaient excusés

Avertissements !

- 1 - Les sujets traités à ces deux réunions, étant quasi-identiques, font l'objet d'un seul et même compte-rendu.**
2 – Certains thèmes seront développés dans le Rapport d'activité 2017 du CoReg, lors de l'assemblée générale du 26 novembre. Il conviendra donc de se reporter à ce document (qui sera diffusé très prochainement), pour « en savoir plus ».

1 – Informations liminaires du Président.

1.1 – AG FFCT 2017.

Date (Rappel) :

L'AG 2017 de la FFCT aura lieu à Moulins, les 9 et 10 décembre prochain.

Logistique :

Un bus, spécialement affrété à cette occasion, est mis en place avec l'accord du Siège fédéral, à l'instar de ce que faisait l'ex Ligue des Pyrénées. La priorité, pour le remplissage du bus, sera donnée aux « invités » (membres régionaux du CoDir fédéral, membres de commissions fédérales, membres du CoReg/Codir, présidents de CoDep, et leurs conjoint(e)s). Les places restantes disponibles seront ouvertes à tout licencié FFCT, les primo-inscrits étant servis en priorité. La date limite des inscriptions a été fixée au 10 novembre.

Le bus devrait emprunter le parcours suivant: *Montauban-Toulouse-Carcassonne-Narbonne-Montpellier-Mende* (à confirmer en fonction de la localisation des inscrits).

L'inscription au Congrès fédéral devra se faire via un « Groupe Occitanie » qui a été activé par Bernard Aussillou. Le code d'accès est PHILIPPE (en majuscules).

1.2 - Licences-Assurances 2018.

Les nouvelles règles (CMNCI et auto-déclaration médicale), formules (dont la licence « sport »), et tarifs ont bien été intégrés par tous, et n'appellent aucun commentaire particulier.

1.3 - Déclaration des manifestations en Préfecture.

L'attention est attirée sur la nouvelle réglementation parue par Décret n°2017-1269 du 9 août 2017

rappel ancienne « règle »

extrait

« Sont toutefois soumises à déclaration les manifestations prévoyant la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique ou de ses dépendances, de plus de 50 cyclos.

nouvelle « règle »

extrait

Article R331-6 : Sont soumises à déclaration les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances et qui

2° Soit constituent des manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de cent participants.

commentaire particulier

Cette question est à la fois de nature technique et a une dimension politique.

1 - Aspect technique :

L'indicateur de déclaration des manifestations n'est donc plus "la circulation groupée de plus de 50 cyclos", mais "plus de 100 participants". En d'autres termes, la notion de circulation groupée n'est plus d'actualité.

2 - Aspect politique :

Cette nouvelle mesure a pour vocation première, non pas de déresponsabiliser les organisateurs, mais de désengorger les services de l'Etat. C'est une mesure de simplification administrative.

La politique fédérale en la matière, impulsée par Dominique Lamouler, était de quasi-systématiser les déclarations en Préfecture (même si on était en dessous des 50 cyclos roulant groupés). Il était en effet estimé que le nombre de manifestations déclarées constituait en soi un marqueur d'existence et de reconnaissance de la FFCT par les autorités extérieures.

Ce nouveau contexte devrait conduire, parce que c'est le but recherché, à diminuer significativement le nombre de déclarations de manifestations. Cet éventuel infléchissement politique reste à confirmer par le Comité directeur fédéral. Il faudra le faire admettre aux organisateurs de manifestation, soucieux (à juste titre) de se protéger juridiquement. Il est à craindre que les habitudes perdureront, au risque d'être à contre-effet recherché, voire d'indisposer les services de la Préfecture en charge de ces déclarations. La question sera posée par écrit à l'occasion de l'AG de Moulins.

2 – Fonctionnement du Comité directeur du CoReg.

Faisant suite à certains dysfonctionnements constatés en cette année de transition, il a été décidé :

- en l'absence du président, la « continuité du service » serait effectivement assurée par le vice-président ou la vice-présidente.
- de faire une planification annuelle des réunions du CoReg. Le calendrier prévisionnel 2018 est le suivant :
 - 6 janvier : réunion du CoDir
 - 9 et 10 mars : réunion du CoDir et des Présidents de CoDep
 - 2 juin : réunion du CoDir
 - 28 et 29 septembre : réunion du CoDir et des Présidents de CoDep
 - 25 novembre ; Assemblée Générale (*a priori* à Mazamet, à confirmer)

3 – Préparation des assemblées générales 2017.

3.1 – AG du CoReg.

Les points essentiels sont les suivants :

Date (Rappel) :

L'AG 2017 du CoReg aura lieu le dimanche 26 novembre 2017, à 9h00 (accueil à partir de 8h30), à la salle réceptive du stade Domec, avenue Général Sarraïl, à Carcassonne.

Administration :

Le vote en présence et par procuration est retenu.

Les convocations et invitations seront diffusées avant la fin de la semaine 42, et les rapports statutaires avant la fin de la semaine 43.

Poste à pourvoir :

Suite à la démission de Ghislaine Charton, un poste d'administratrice (à défaut d'administrateur) est à pourvoir. L'appel à candidature va être formalisé.

Organisation de la journée :

- . Ordre du jour classique, en matinée
- . Débat autour du Plan de développement du CoReg, l'accueil des féminines et des jeunes (sous forme de deux tables rondes), l'après-midi.
- . Remise de récompenses et du challenge régional pendant le déjeuner

3.2 – AGs des CoDeps.

Le planning des AGs des CoDeps est consolidé en séance, et la représentation du CoReg est définie (tableau diffusé par ailleurs).

4 – Point financier.

Les comptes 2017 seront présentés de manière exhaustive lors de la toute prochaine AG, et seront constitutifs du bilan financier de la saison écoulée. La période transitoire au cours de laquelle le CoReg a commencé à fonctionner avec la trésorerie de l'ex-Ligue des Pyrénées y sera bien identifiée.

La situation financière de l'exercice écoulé est largement excédentaire. En 2018, un effort financier sera plus particulièrement fait sur les actions en faveur des féminines et des Jeunes (cf § 5.3).

5 – Point sur les travaux des commissions.

5.1 – Féminines.

Une réunion de la commission s'est déroulée le 17 juin dernier. Les projets 2018 sont les suivants :

Organiser une Convergence vers Carcassonne les 7 et 8 avril

Développer la formation « *Autonomie au féminin* » au niveau des CoDeps

Préparer la convergence nationale « *Lyon 2020* »

Réunir l'ensemble des féminines dirigeantes au sein de clubs ou de comités départementaux (séminaire d'échanges et de partage d'expériences)

5.2 – Jeunes.

La présentation exhaustive de Serge Corbière n'est pas ici reprise, il conviendra de se reporter au rapport d'activité 2017 présenté lors de l'A.G. du CoReg.

Pour l'essentiel,

Une réunion s'est tenue le 7 octobre dernier.

Après le beau week-end régional de Saint-Affrique, les jeunes occitans se sont particulièrement bien comportés à la semaine nationale « Jeunes » de Châtelleraut. Plusieurs d'entre eux ont trusté les premières places dans leurs catégories.

Les chiffres significatifs sont les suivants :

- 25 écoles de cyclotourisme, réunissant 389 jeunes.
- 5 PAJ (Point Accueil Jeunes), réunissant 21 jeunes.
- 5 critériums départementaux.

5.3 – Formation.

Une réunion de la commission élargie s'est tenue le 30 septembre dernier.

Les chiffres significatifs sont les suivants :

- 250 animateurs.
- 80 à 90 moniteurs, route et VTT.
- Une dizaine d'instructeurs.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a été constituée. Georges Golse, ancien président de Ligue (Pyrénées), en assurera la présidence. Sa candidature sera soumise à la Direction Technique Nationale de la FFCT et au Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Une ébauche de calendrier pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018 a été arrêtée.

Le comité a statué sur le financement des formations de remise à niveau des initiateurs et des moniteurs. Les deux ex-Ligues avaient des pratiques très différentes. Dans un premier temps, les formations des éducateurs feront l'objet d'un rapprochement. Six sessions seront programmées pour couvrir l'ensemble du territoire, avec, en plus, une session spécifique pour les moniteurs « Tourisme ». Ce sont environ 80 éducateurs qui sont concernés, en tenant compte du retard accumulé.

La dépense est évaluée entre 3000 et 4000 euros, en prenant en compte la prise en charge des repas et les indemnités kilométriques de déplacement. Une somme de 3000 € est provisionnée dans l'exercice 2017. Ces formations de remise à niveau aurait dû se dérouler au cours de l'exercice écoulé.

6 – Calendrier 2018.

6.1 – Grandes manifestations 2018

Les « grandes manifestations » régionales de la saison 2018 ont été listées. Un tableau est diffusé par ailleurs.

6.2 – Calendrier du CoReg.

Il a été décidé de reconduire la pratique de formalisation d'un calendrier régional, à l'instar de celui qui existait dans l'ex-Ligue des Pyrénées.

Ce calendrier sera édité en avance de phase par rapport à celui qui figurera sur le Site Internet de la FFCT au fur et à mesure de la saisie informatique des manifestations par les clubs et de la double validation, régionale et nationale (cf Calendrier des randonnées/onglet Occitanie)

Daniel Carensac a en charge le recueil des informations, leur consolidation et la publication du document.

7 – Mise en place du Site Internet du CoReg et de la communication numérique.

7.1 – Communication numérique.

Sept adresses numériques ont été créées (en avril) et communiquées (en mai).

occitanie-presidence@ffct.org
occitanie-secretaire@ffct.org
occitanie-tresorerie@ffct.org
occitanie-webmaster@ffct.org
occitanie-formation@ffct.org
occitanie-jeunes@ffct.org
occitanie@ffct.org (email de groupe)

7.2 – Site Internet.

rappel des fondamentaux

- Le Site Internet est un moyen moderne de communication, devenu incontournable.
- Il doit être la vitrine du CoReg Occitanie.
- Il doit être simple, vivant, et mis à jour régulièrement.
- Il ne doit pas être redondant avec ceux des CoDeps.

solution technique retenue

Le parti pris a été d'utiliser le Site de l'ex-Ligue des Pyrénées, et de le transformer en gardant les informations nécessaires. L'autre solution aurait consisté à profiter de la mise en place des outils de la FFCT, mais les délais annoncés, de 12 à 18 mois minimum, étaient trop longs.

La solution retenue est certes provisoire, mais a le mérite d'être opérationnelle rapidement.

situation actuelle et constat

- La migration vers le Site Occitanie a été réalisée.
- Les modifications des pages prioritaires ont été réalisées.
- De l'aide a été demandée pour fiabiliser le Site et accélérer la mise en ligne.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés par le webmaster, mais il n'a trouvé que peu d'aide. Face à l'important travail engagé pour un résultat modeste et le manque d'enthousiasme général, la création du Site Internet du CoReg a été stoppée.

L'actualisation du site sera reprise, a minima (calendrier, informations générales, CR de réunion), pour couvrir la période transitoire qui ira jusqu'à la livraison par la Fédération des sites « CoReg ».

7.3 – Chantier fédéral.

La FFCT engage la mise en place d'une plateforme de gestion des Sites Internet des CoReg (univers graphique identique). Un prestataire a été choisi pour la réalisation de cette plateforme. Un groupe de travail composé de trois CoRegs, du service Communication de la FFCT et d'Yves Bigel, président de la commission communication numérique de la FFCT, est en cours de constitution.

Le CoReg se positionne pour intégrer le groupe de travail, afin de participer à la mise en place de cette Plateforme. Notre référent en la matière sera Jacques Clamouse. Il aura toute latitude pour s'exprimer au nom du CoReg sur ce dossier et pour travailler au sein du groupe de travail.

8 – Question diverses

8.1 – Droit à l'image

Faisant suite à une interrogation de Claude Clamens, président du CoDep 12, la gestion du droit à l'image a été évoquée rapidement en fin de la réunion, sans pour autant avoir fait le tour de la question.

Les éléments suivants ont été mis en avant :

- Il existe un nouveau document de la FFCT à renseigner par chaque (futur) licencié lors de l'adhésion au club (renouvellement ou création), sur lequel figure une case Droit à l'image : oui non. On peut penser que, pour un mineur, c'est un parent qui renseigne le document (mais c'est une interprétation personnelle).
- Le principe est le suivant : sur les photos où il apparaîtrait, on doit brouiller (flouter) tout licencié qui n'est pas favorable au droit à l'image. Une photo de groupe plutôt valorisante ne serait pas particulièrement (ou beaucoup moins) répréhensible. Il faut impérativement proscrire toute photo de gamin, de personnes en difficulté, *a fortiori* si elles sont dégradantes.

8.2 – Audax 100 km d'initiation

Il a été confirmé l'organisation, dans chaque département de notre "grande région" et, autant que possible, le même week-end des 24 et 25 mai prochain, d'un brevet Audax 100 km d'initiation (parcours au profil "facile", allure moyenne modérée de 20 km/h).

Chaque président de CoDep voudra bien fournir à Eric Vergnes, Correspondant régional "Audax" (et par ailleurs vice-président du Codep 81), dans les meilleurs délais et au plus tard pour la fin de ce mois d'octobre, les informations suivantes (impératifs calendaires de l'UAF) :

- Date retenue
- Ville et Lieu (salle, gymnase, ...) de départ-arrivée
- Club organisateur
- Nom du responsable

8.3 – Pot de l'amitié pour la Semaine Fédérale

Le pot de l'amitié organisé à l'occasion de la Semaine Fédérale de Mortagne au Perche ne s'est pas déroulé dans les meilleures conditions et n'a pu réunir l'ensemble des participants de l'Occitanie. Pour 2018, il a été décidé que la date retenue pour organiser ce pot de l'amitié serait communiquée à l'avance à l'ensemble des comités départementaux. Une ligne a été inscrite au budget pour tenir compte de cette dépense.

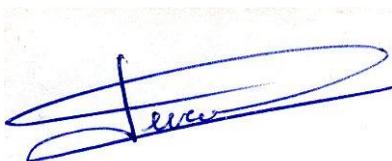
9 – Conclusion

Compte tenu de l'heure tardive et des délais de route pour le retour des participants, la séance est levée à 17h00. L'essentiel de l'ordre du jour a été traité, exception faite du tour de table des présidents de CoDep.

Fait à Balma, le 24 octobre 2017

Le secrétaire
Jean-Jacques Cassou
original signé

Le président
Philippe Deveaux



Destinataires :

(par ordre alphabétique)

Membres du Comité Directeur du CoReg Occitanie

Aribaud Hervé
Barrière Béatrice
Bucher Alexis
Bonin Jean-Paul
Carensac Daniel
Cassou Jean-Jacques
Cazaneuve Michel
Charton Ghislaine (*démissionnaire*)
Clamouse Jacques
Corbiere Serge
Deveaux Philippe
Fabien Jean-Sébastien
Fontcuberta Patrick
Garcia Antoine
Jolibert Jean-Pierre
Ourliac Joël

Présidents de CoDep

CoDep 09 Alain Bucher
CoDep 11 Bernard Séverac
CoDep 12 Claude Clamens
CoDep 30 Ghislaine Charton
CoDep 31 Michel Fontayne
CoDep 32 Lionel Saint-Martin
CoDep 34 Jacques Clamouse
CoDep 46 Bernard Alzaga
CoDep 48 Francis Valadier
CoDep 65 Jean-Jacques Cassou
CoDep 66 Jean-Paul Bonin
CoDep 81 Steve Jackson
CoDep 82 Eliane Bertelli

Copie :

Archives Secrétariat